

## **ASSIMILATION DES FRANCOPHONES; LE GOUVERNEMENT HARRIS EST MÉPRISANT**

La tension est montée d'un cran entre le gouvernement ontarien et les francophones de la province, à quelques mois de l'appel de la cause Montfort, quand les avocats du gouvernement ont déclaré que l'Ontario n'avait pas la responsabilité de freiner l'assimilation de ses minorités.

Dans un mémoire d'une centaine de pages déposé à la Cour d'appel de l'Ontario vendredi après-midi, le gouvernement descend littéralement le jugement rendu en décembre dernier par la Cour divisionnaire de l'Ontario.

Les avocats estiment que la Cour divisionnaire a porté une fausse interprétation de la Constitution canadienne en novembre dernier. Le tribunal avait alors statué que la Commission de restructuration des soins de santé avait agi de manière illégale en ordonnant la fermeture de Montfort, et qu'il était du devoir de l'Ontario de maintenir l'hôpital francophone ouvert de façon à freiner l'assimilation des Franco-Ontariens.

Le gouvernement entend se défendre devant la Cour d'appel en avançant que, mis à part l'enseignement au primaire et au secondaire en français, l'Ontario n'a en aucun cas à promouvoir le développement de la francophonie ou à freiner l'assimilation de la communauté francophone.

Il n'en fallait pas plus pour que la direction du comité S.O.S. Montfort monte une fois de plus aux barricades.

" Les propos que le gouvernement de l'Ontario tient sont vraiment insultants. Il s'agit de la réaction d'un gouvernement qui est coincé, qui a déjà perdu la bataille et qui tente par tous les moyens de sauver la face ", a déclaré hier matin la présidente du mouvement, Gisèle Lalonde.

Le contenu du mémoire n'a pas surpris les Franco-Ontariens en soi. " Nous connaissons leurs arguments depuis longtemps, dit le porte-parole de Montfort, Michel Gratton. Ce qui nous insulte dans ce cas particulier, c'est le ton méprisant qu'ils utilisent. "

S.O.S. Montfort en a particulièrement contre un passage du mémoire, dans lequel les avocats du gouvernement de l'Ontario indiquent que les jeunes francophones veulent travailler dans un environnement bilingue et qu'il leur importe peu de se faire soigner dans leur langue maternelle.

" Il faut en avoir du culot pour tenir un tel discours. Le gouvernement vient nous dire à mots couverts que les jeunes Franco-Ontariens aiment ça se faire assimiler ". poursuit-il.

Un avocat franco-ontarien M. Gratton et Mme Lalonde ont lancé quelques flèches à l'endroit de Me Michel Hélie, l'avocat francophone qui travaille pour le gouvernement de l'Ontario dans cette affaire.

" Ça fait encore plus mal quand on voit qu'un francophone de Sudbury mène toute cette opération qui vise l'assimilation de son peuple ", déclare Gisèle Lalonde.

" Non seulement le gouvernement insulte-t-il les Franco-Ontariens, il s'en prend aussi à tous les francophones du Canada. S'ils peuvent être aussi méprisants à l'endroit d'un des peuples fondateurs, que pensent-ils des autres minorités? " conclut Michel Gratton.

**Le Droit**  
**17 juillet 2000**